

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	91 (1962)
Heft:	6
Rubrik:	Échos d'un forum pédagogique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Revue mensuelle de la Société fribourgeoise d'éducation

Rédaction : Léon Barbey, Centre de Recherche pédagogique,
237, rue de Morat, Fribourg, et Maxime Brunisholz, Fribourg.

Administration : Paul Simonet, instituteur, 8 rue Louis-Chollet, Fribourg.
C. C. P. IIa 153 : Administration du B. P.

Abonnement (y compris cotisation SFE) : 10 fr.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 12 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août)
et le 1^{er} mai.

Echos d'un forum pédagogique

Quelques maîtres, primaires et secondaires, s'assemblent périodiquement pour discuter de leurs problèmes professionnels. En voici des échos qui n'ont que le but de porter les thèmes débattus, en vrac, à la connaissance et à l'examen de tous leurs autres confrères en pédagogie, recueillis sous forme de dialogue entre un maître secondaire et un instituteur primaire.

Instituteur primaire. — Cher collègue, comme il est bon de se rencontrer en dehors des séances administratives où, sans négliger le spirituel, on court au plus pressé : à la revalorisation de la profession d'enseignant au point de vue temporel ...

Maître secondaire. — Comme vous, mais à un degré légèrement supérieur, nous avons une mission à remplir auprès de la jeunesse : nous devons en faire des hommes complets, capables de faire face à la vie qui s'ouvrira sous peu devant eux.

I. P. — Et l'essor des écoles secondaires, dû aux besoins toujours accrus de connaissances pour réussir dans la vie, dépeuple nos classes primaires de leurs meilleurs éléments, que nous aimons à présenter à

l'inspection annuelle comme preuves de la valeur de la classe et... de notre enseignement...

M. S. — Rien de plus compréhensible de votre part. Mais vous avez assez le sens de votre mission pour comprendre que notre action à tous a pour objet essentiel et unique le bien même de l'élève. Aussi trouverez-vous, comme moi, normal qu'un enfant bien préparé et bien doué ne soit pas artificiellement retardé dans son ascension vers les études supérieures. Il piétonnera sans profit dans des classes où il n'aura plus rien à apprendre et où, en raison de ses facilités, il cédera à la loi du moindre effort et n'apprendra plus que la paresse...

I. P. — Autrement dit, cher collègue, à votre avis, un élève normalement doué, à quel âge devrait-il entrer à l'école secondaire ?

M. S. — Ce n'est pas l'âge qui est déterminant, c'est le niveau de formation acquise qui lui permet de poursuivre, sans discontinuité, sans faille, la culture acquise à l'école primaire. Le fait de commencer ses classes à 7 ans, même à 6 ans, amène normalement un garçon doué et travailleur à pouvoir se présenter à l'école secondaire au minimum à 13 ans. Trois ans d'école secondaire le conduiront à la fin de ses études, qui coïncidera avec l'achèvement légal de sa scolarité.

I. P. — Alors, dans les six ans qu'il passe à l'école primaire, il faudrait quasiment supprimer les appellations équivoques — cours inférieur, cours moyen, cours supérieur — et établir un programme progressif qui, de la première à la sixième classe, amènerait le garçon à pouvoir affronter avec succès l'école secondaire, ce degré supérieur d'enseignement qui demande plus de travail, surtout plus de concentration d'esprit et de maturité proportionnée à cet âge...

M. S. — Je le pense. Cependant, il y a des élèves qui, faute de facultés intellectuelles suffisantes, ne peuvent pas achever en six ans la préparation indispensable ou atteindre le niveau de culture approprié à une réussite normale à l'école secondaire. Vous les connaissez bien, ces cervelles réfractaires à l'étude, même la plus élémentaire, qui répètent régulièrement leurs classes et parviennent à 15 ans à un plafond increvable pour leur esprit. Que ceux-là, par ailleurs adroits, industriels, ne viennent pas, pour ne pas répéter une troisième fois le dénommé cours supérieur primaire, achever à l'école secondaire leur scolarité obligatoire. S'ils réussissent par chance un examen d'admission pourtant sévère, ils échouent en face du programme complet, se découragent et ralentissent l'enseignement de la majorité de leurs compagnons de première secondaire... en aspirant à la fin de leur séjour sur des bancs d'école...

I. P. — Je pense que, pour ces éléments-là, il y aura de plus en plus de possibilité de créer des cours spéciaux d'orientation professionnelle, comme il existe des classes spéciales pour ceux que leurs capacités intellectuelles insuffisantes excluent pratiquement de l'école secondaire. Ils ne sont pas des nullités pour autant, mais des espoirs selon leurs qualités propres : débrouillardise, habileté manuelle, etc. Ce sont ceux-là, je pense, que l'examen d'admission élimine inexorablement, comme nous autres, leurs instituteurs, nous pouvons, sans être prophètes... le leur prédire.

M. S. — A l'autre bout de la colonne de vos élèves qui briguent ou doivent briguer, en raison des exigences des patrons et des cours d'apprentis, leur admission à l'école secondaire, il y a aussi les tout jeunes élèves qui, remarquablement intelligents, destinés peut-être à des études plus longues — collège, université, séminaire, polytechnicum, etc. — sont capables d'achever le programme primaire, même en moins de 6 ans. Est-il logique, s'ils ont la puissance de concentration suffisante et une bonne santé, de ne pas leur permettre d'entrer à 11 ans, à 12 ans à l'école secondaire ?

Expérience faite, ces élèves-là enlèvent les meilleures places à l'examen d'admission et, s'ils travaillent, obtiennent dès le premier trimestre une moyenne de classe qui prouve leur valeur précoce. Pour l'heure, me semble-t-il, ce sont ceux de la ville et, très exceptionnellement, quelques-uns des villages, qui peuvent entrer à 12 ans, ou à 13 ans, à l'école secondaire. Et même, il faut bien le constater — ce sont des faits que prouvent des chiffres — beaucoup d'élèves de la campagne ne se présentent à l'examen d'admission qu'à 14 ans...

I. P. — La raison en est à cette règle, peut-être uniforme pour toutes les communes rurales du canton, mais plus ou moins strictement appliquée suivant les instituteurs, qui exige un minimum de trois ans de cours moyen, même d'un élève excellement coté en moyenne annuelle. Ne faut-il pas avouer qu'il y a là une mesure dont le bien-fondé ne semble pas s'établir sur l'élève, mais sur le programme établi actuellement pour les écoles primaires, une mesure qui manque pratiquement, dans certains cas, d'équité à l'égard de la jeunesse rurale scolaire ?

M. S. — Il y a des années que nous le déplorons, persuadés que les instituteurs sont tous assez compréhensifs pour ne pas jamais s'opposer à l'accession de leurs élèves à l'école secondaire, même s'ils sont très jeunes et très capables, quitte à se priver ainsi de leurs meilleurs éléments.

I. P. — Du reste, si, comme maître secondaire, vous tenez à avoir les élèves dès 13 ans au plus tard, je le devine, c'est pour leur enlever la tentation de quitter l'école secondaire à 16 ans, après une unique année

d'école secondaire ou, au plus, deux années dont parfois la seconde, en raison de leur non-promotion, n'a été que la répétition de la première.

M. S. — Et à bon droit... Ils n'ont fait qu'une partie, souvent insuffisante, de l'école secondaire, et ils se prévalent de cette unique année ou de ce bref séjour en se présentant à un patron. Mais les patrons ne se laissent plus si facilement attraper par ces bliffeurs qui font du tort à l'école secondaire en la représentant avec un si minime bagage de connaissances que leurs employeurs en rejettent la responsabilité sur l'Ecole elle-même et son enseignement...

I. P. — Bien sûr, votre Ecole secondaire comporte trois années complètes dans chaque section, commerciale, littéraire et technique. Qui n'y fait qu'un ou deux ans ne peut pas prétendre honnêtement représenter tout ce que fait ou veut faire d'un jeune homme l'école secondaire et ce qu'elle veut lui donner comme culture générale, en complément et en approfondissement, de la culture primaire. Vous ne faites que défendre votre prestige et l'intérêt de vos élèves eux-mêmes...

M. S. — ... d'autant plus qu'il y a déjà cet article malheureux de la Loi de 1951 sur les écoles secondaires qui déclare « que le directeur met en congé l'élève, âgé de 15 ans révolus, qui désire quitter un établissement pour entrer en apprentissage. » C'est formel, et refuser à un élève, de n'importe quelle année, avant la fin des cours annuels, ce congé provisoire, ne serait-ce pas enfreindre une loi que les parents intéressés à l'entrée de leur fils en apprentissage invoqueraient avec succès contre la décision « illégale » du directeur qui refuserait le congé ?

I. P. — Je vous comprends. Si vous recevez presque tous vos élèves à l'âge de 13 ans, ils auront, pour la plupart, leurs 15 ans révolus au cours de la troisième année d'école secondaire. A part quelques cas de force majeure, il ne vous sera pas difficile de persuader parents et patrons de laisser les futurs apprentisachever d'abord l'année scolaire et obtenir le diplôme d'études commerciales ou techniques qui leur sera précieux dans l'avenir, comme témoignage de leur valeur et comme preuve d'une formation commerciale et technique complète, au niveau du degré secondaire.

M. S. — Vous m'avez deviné, et même au-delà. Il faudrait, pour la bonne marche de l'Ecole, qu'il n'y ait pas de départ avant la fin des trois années d'études, sauf, si, pour des raisons familiales ou autres, les parents tiennent à envoyer leur fils poursuivre ses études dans un autre établissement et si, pour certains cas de force majeure, certains jeunes gens bénéficient d'une émancipation anticipée...

I. P. — Je suis peut-être indiscret. Mais trouvez-vous les élèves qui viennent à l'école primaire suffisamment préparés pour que vous n'ayez

pas besoin de refaire avec eux une partie du programme qu'ils doivent absoudre à l'école primaire ?

M. S. — Il faut nuancer ma réponse. D'abord je suis persuadé du dévouement de tous les maîtres primaires, même s'ils n'ont pas tous — c'est inévitable — les mêmes facultés pédagogiques, par conséquent, même s'il nous faut constater, à égalité de moyens intellectuels, une inégalité de préparation des élèves selon leur provenance. Il y a aussi le facteur disciplinaire qui joue un rôle important : un bon maître, dans une classe insoumise et brouillonne, n'aura pas des élèves qui refléteront sa valeur personnelle... Par ailleurs, la dispersion actuelle des esprits des élèves — le mal du siècle — vous empêche, vous comme nous, d'atteindre aux résultats qu'on obtenait en d'autres temps. Cependant, pour la diction, pour le langage, pour l'analyse logique, si nécessaire à l'étude des langues anciennes et modernes, il y a un manque plus marqué qu'autrefois. A quoi cela tient-il ? Peut-être faut-il incriminer les programmes scolaires qui ne sont pas encore établis en vue de tout le développement de l'enfant, de son entrée à l'école enfantine à sa sortie de l'école secondaire ?

I. P. — On y travaille ferme, paraît-il, dans l'enseignement secondaire du degré inférieur. Une fois le minimum établi pour les écoles secondaires, qui ne peut partir que des connaissances acquises à l'école primaire, il y aura cette harmonisation nécessaire entre le primaire et le secondaire pour qu'un garçon passe de l'un à l'autre sans *choc*, ni risque certain d'échec.

M. S. — Mais l'unité ne peut être uniformité : il y aura toujours, selon les régions, des différences entre Ecoles secondaires en raison même et des besoins de la jeunesse et de l'éloignement de centres d'études complets... Mais l'important est qu'il y ait assez d'unité pour que les élèves qui émigrent ne soient pas dépayrés et assez de diversité pour que chaque famille soit assurée de trouver, le plus près et le plus économiquement possible, l'enseignement indispensable à ses enfants.

L'écho n'est que la répétition d'une parole proférée à haute voix. Espérons que ces échos ne passeront pas, dans un bang inutile, le mur du son, mais qu'à leur tour, ils provoquent des échos multiples dans les rangs des maîtres primaires et secondaires qui sauront en dégager les problèmes nombreux et les traiter un à un, selon leur importance et leur urgence.

*Pour écho conforme : MARCEL DEMIERRE,
directeur, Ecole secondaire, Bulle*

Pour que les idées triomphent, il faut que beaucoup de leurs défenseurs meurent obscurément.
P. Teilhard de Chardin, *Genèse d'une pensée* (Grasset, 1961, p. 191).